

COURRIER DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**La nouvelle procédure de passage de
l'enseignement primaire (public et privé)
vers l'enseignement secondaire et
secondaire technique**

Année scolaire 1999/2000

**Résultats des conseils d'orientation
et des procédures de recours**

Octobre 2000

**INNOVATION
& RECHERCHE
PÉDAGOGIQUES**

**MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DES SPORTS**

La nouvelle procédure de passage de
l'enseignement primaire (public et privé)
vers l'enseignement secondaire et
secondaire technique

1999-2000

**Résultats des conseils d'orientation
et des procédures de recours**

Mireille THILL

Ministère de l'Education Nationale,
de la Formation Professionnelle et des Sports

SCRIPT

Octobre 2000

TABLE DES MATIERES

Rappel des dispositions en vigueur	1
Objet et structure de l'étude	3
1. Population concernée: répartition par sexe, nationalité et âge (1999/00)	4
1.1. Répartition par sexe et par nationalité	4
1.2. Répartition par nationalité et par âge	5
1.3. Répartition par nationalité en comparaison avec les années scolaires précédentes	6
2. Avis d'orientation vers l'enseignement postprimaire et redoublement de la 6e année d'études (1999/00)	7
2.1. Résultats globaux des différents avis d'orientation	8
2.1.1. <i>Les différents avis d'orientation en comparaison avec les années précédentes</i>	9
2.2. Aperçu des différents avis par nationalité	10
2.2.1. <i>Les orientations recommandées vers les différentes classes de l'enseignement secondaire technique</i>	11
2.2.1.1. <i>Les orientations recommandées vers les différentes classes de l'enseignement secondaire technique (7e ST) en comparaison avec les années scolaires précédentes</i>	12
2.3. Avis des parents pour les différents ordres d'enseignement par nationalité	13
2.4. Avis des conseils d'orientation pour les différents ordres d'enseignement par nationalité	14
2.5. Concordances et discordances des avis (parents-conseils)	16
2.5.1. <i>Concordances des avis d'orientation</i>	16
2.5.2. <i>Discordances des avis d'orientation</i>	17
2.5.3. <i>Vue globale des concordances et discordances des avis d'orientation</i>	18
2.5.3.1. <i>Concordances et discordances des avis d'orientation en comparaison avec les années scolaires précédentes</i>	19

3.	Recours (1999/00)	21
3.1.	Examen de recours en vue de l'admission à la classe d'orientation de l'enseignement secondaire	21
3.1.1.	<i>Admissions et refus à l'examen de recours par nationalité</i>	22
3.1.1.1.	<i>Examen de recours à la classe d'orientation de l'enseignement secondaire en comparaison avec les années scolaires précédentes</i>	23
3.2.	Demandes de recours vers la classe de 7e de l'enseignement secondaire technique	24
3.2.1.	<i>Résultats aux demandes de recours par nationalité</i>	24
3.2.1.1.	<i>Demandes de recours vers la classe de 7e de l'enseignement secondaire technique en comparaison avec les années scolaires précédentes</i>	26
3.3.	Avis d'orientation et recours	27
3.3.1.	<i>Avis d'orientation, examen de recours pour la classe d'orientation et résultats</i>	27
3.3.1.1.	<i>Avis d'orientation, examen de recours et résultats en comparaison avec les années scolaires précédentes</i>	28
3.3.2.	<i>Avis d'orientation, demandes de recours pour la classe de 7e de l'enseignement secondaire technique et résultats</i>	29
3.3.2.1.	<i>Avis d'orientation, demandes de recours et résultats en comparaison avec les années scolaires précédentes</i>	30
4.	Résultat global après toutes les opérations de la procédure (1999/00)	31
4.1.	Résultat global après toutes les opérations de la procédure en comparaison avec les années scolaires précédentes	33
5.	Tableau récapitulatif (1999/00)	34

Rappel des dispositions en vigueur

Une nouvelle procédure de passage vers l'enseignement secondaire et secondaire technique est en vigueur depuis l'année scolaire 1996-1997. Selon les nouvelles dispositions, l'admission à une classe de 7^e se fait sur la base d'un avis d'orientation émis par un conseil d'orientation pour chaque classe de 6^e année d'études.

Les conseils d'orientation sont présidés par l'inspecteur d'arrondissement ou par son remplaçant et comprennent en outre l'instituteur-titulaire de la 6^e année d'études ainsi qu'un professeur ayant une expérience de l'enseignement secondaire et un professeur ou un instituteur ayant une expérience de l'enseignement secondaire technique. Depuis l'année scolaire 1997-1998, un psychologue du CPOS (Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaire) participe au conseil d'orientation avec voix consultative si les parents optent pour son intervention.

Les conseils d'orientation élaborent et formulent, pour chaque élève, un avis d'orientation qui est fondé sur les critères suivants:

- l'avis des parents,
- l'avis de l'instituteur-titulaire de la classe de 6^e année d'études primaires sur le développement des compétences des élèves,
- les notes des bulletins de la sixième année d'études primaires,
- les résultats à des épreuves standardisées à organiser dans le courant de la sixième année d'études primaires.

L'avis d'orientation est formulé en faveur d'une des trois voies de formation possibles après la 6^e année d'études primaires:

- a) l'enseignement préparatoire (classe modulaire du régime préparatoire) de l'enseignement secondaire technique (7^e MO),
- b) la classe de 7^e de l'enseignement secondaire technique (7^e ST),
- c) la classe d'orientation de l'enseignement secondaire (7^e ES).

Un redoublement de la sixième année d'études primaires est possible seulement dans des cas exceptionnels, à la demande des parents, sur décision de l'instituteur-titulaire et avec l'accord de l'inspecteur d'arrondissement.

A la demande des parents, tout élève qui bénéficie d'un avis d'orientation vers la classe d'orientation de l'enseignement secondaire peut être inscrit à une classe de 7^e de l'enseignement secondaire technique.

Deux procédures de recours sont possibles pour les cas de figure suivants:

1. pour les parents qui désirent inscrire leur enfant dans une classe d'orientation de l'enseignement secondaire si l'élève a été orienté vers une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique par le conseil d'orientation,
 2. pour les parents qui souhaitent inscrire leur enfant dans une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique si le conseil d'orientation a orienté l'élève vers une classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.
- Les élèves qui bénéficient d'un avis d'orientation vers la classe de 7e de l'enseignement secondaire technique et dont les parents demandent une admission à la classe d'orientation de l'enseignement secondaire sont admis dans cette classe d'orientation s'ils subissent avec succès un **examen de recours**.

L'examen se fait par écrit et porte sur les trois branches suivantes: français, allemand, mathématiques. Toutes les épreuves portent sur les matières du programme des 5e et 6e années d'études primaires et sont les mêmes pour tous les élèves.

Sont admis à la classe d'orientation de l'enseignement secondaire les élèves ayant obtenu un total des notes d'examen égal ou supérieur à 110 points sur 180 ainsi que des notes suffisantes dans les trois branches.

- Une **commission de recours** de l'enseignement secondaire technique du ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle est chargée de statuer sur les cas qui lui sont soumis par les parents des élèves bénéficiant d'une orientation vers une classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique et qui demandent une admission à la classe de 7e de l'enseignement secondaire technique.

Pour chaque cas, l'inspecteur d'arrondissement présente le dossier de l'élève. La commission prend une décision après délibération: elle exprime soit une admission à une classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique, soit une admission à une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique.

Objet et structure de l'étude

La présente étude, réalisée à partir de l'analyse statistique des procès-verbaux d'orientation ainsi que des procédures de recours, s'efforce de documenter les résultats des nouvelles modalités à la fin de l'année scolaire 1999-2000.

- Après l'analyse de la population scolaire de l'ensemble des classes de 6e année d'études (chapitre1),
- le chapitre 2 fournit un aperçu statistique global et par nationalités des avis des parents et des conseils d'orientation ainsi qu'une comparaison entre ces deux sources,
- le chapitre 3 analyse les résultats des deux voies de recours,
- le chapitre 4 présente le résultat global de toutes les opérations de la procédure
- le chapitre 5 reprend les différentes étapes dans un tableau récapitulatif.

A la fin de chaque chapitre figure une comparaison avec les trois années scolaires précédentes (1998/99, 1997/98 et 1996/97). Des renseignements plus détaillés sur les résultats des trois années antérieures peuvent être trouvés dans les rapports des trois années respectives.

1

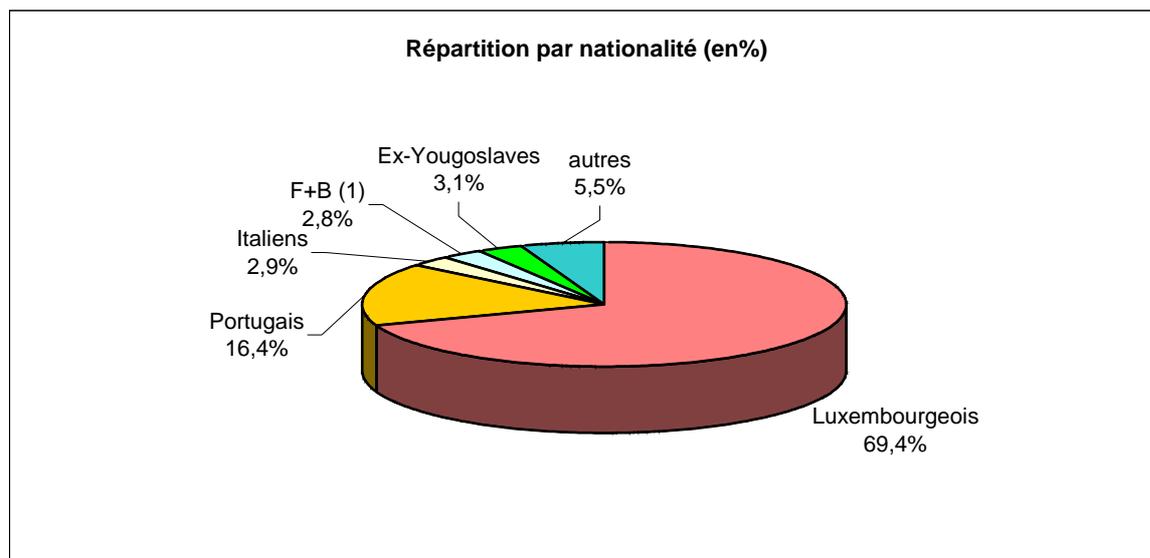
Population concernée: répartition par sexe, nationalité et âge (1999/00)

La population scolaire concernée, dans les classes de la 6e année d'études primaires de l'enseignement public (291 classes) et de l'enseignement privé (2 classes), se répartit comme suit:

1.1. Répartition par sexe et par nationalité

Nationalité	nombre total	féminin absolu	féminin relatif	masculin absolu	masculin relatif
Luxembourgeois	2900	1512	52,1%	1388	47,9%
Portugais	684	323	47,2%	361	52,8%
Italiens	122	59	48,4%	63	51,6%
F+B (1)	117	66	56,4%	51	43,6%
Ex-Yougoslaves	129	62	48,1%	67	51,9%
autres	229	124	54,1%	105	45,9%
total	4181	2146	51,3%	2035	48,7%

(1) F+B: élèves de nationalité française ou belge



1.2. Répartition par nationalité et par âge (1)

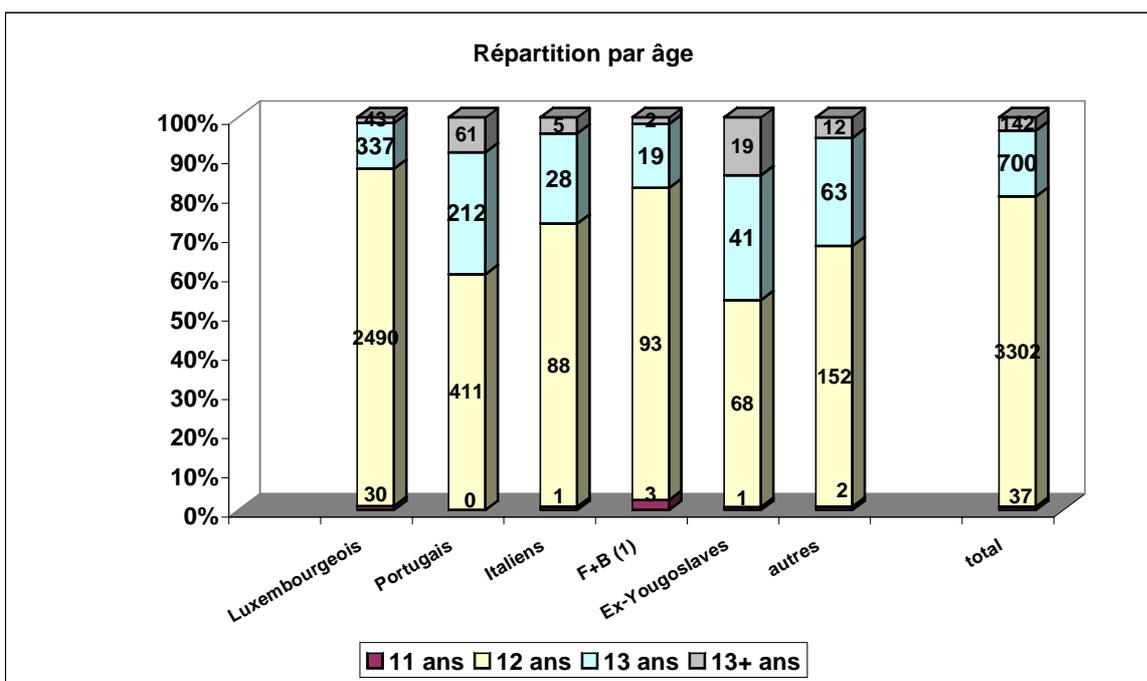
chiffres absolus:

Nationalité	11 ans	12 ans	13 ans	13+ ans	âge moyen
Luxembourgeois	30	2490	337	43	12,14
Portugais	0	411	212	61	12,50
Italiens	1	88	28	5	12,30
F+B	3	93	19	2	12,17
Ex-Yougoslaves	1	68	41	19	12,60
autres	2	152	63	12	12,38
total	37	3302	700	142	12,23

pourcentages:

Nationalité	11 ans	12 ans	13 ans	13+ ans
Luxembourgeois	1,0%	85,9%	11,6%	1,5%
Portugais	0,0%	60,1%	31,0%	8,9%
Italiens	0,8%	72,1%	23,0%	4,1%
F+B	2,6%	79,5%	16,2%	1,7%
Ex-Yougoslaves	0,8%	52,7%	31,8%	14,7%
autres	0,9%	66,4%	27,5%	5,2%
total	0,9%	79,0%	16,7%	3,4%

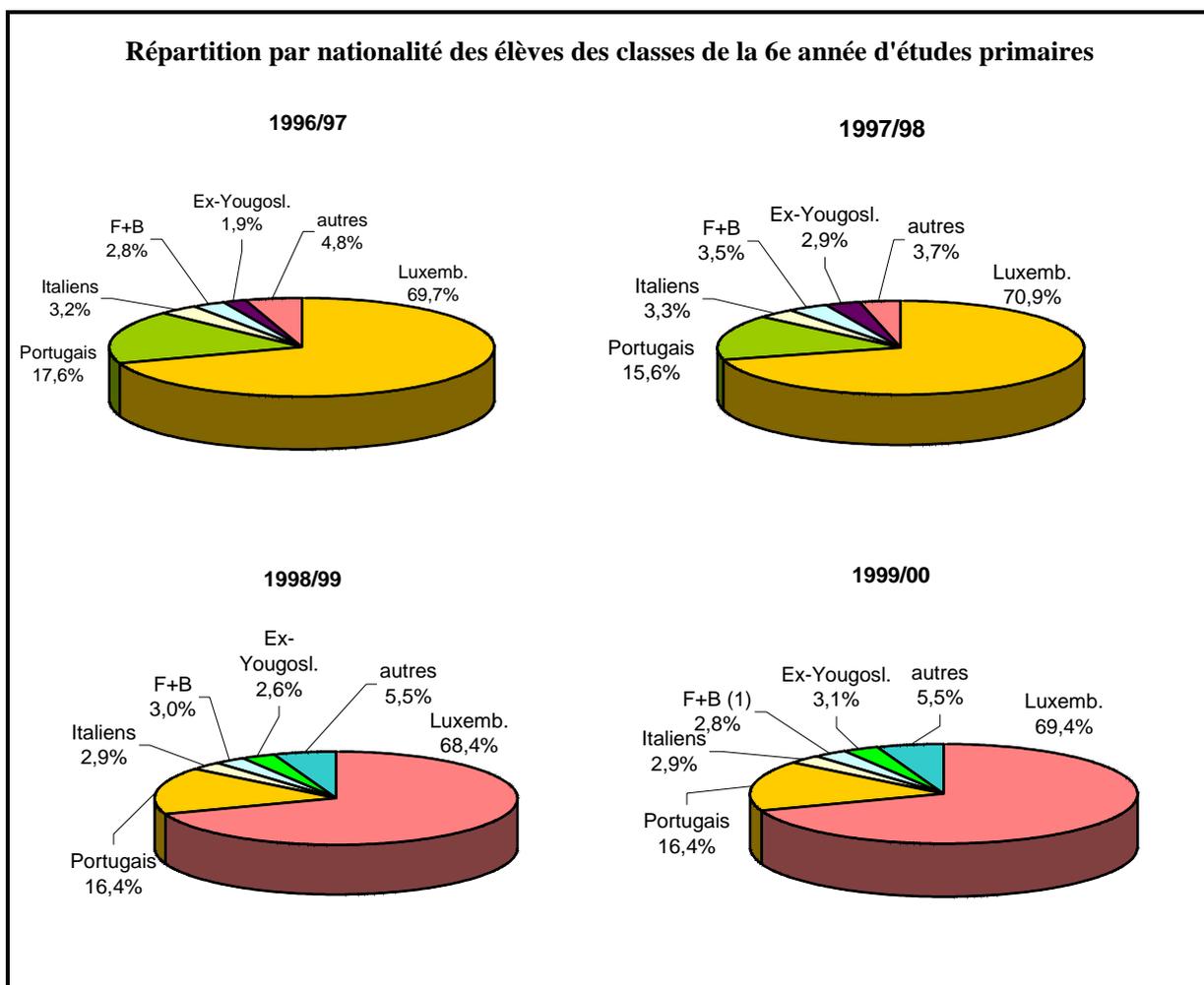
(1) pour le calcul de l'âge la date de référence est le 31 août 2000



1.3. Répartition par nationalité en comparaison avec les années scolaires précédentes

Nationalité	1996/97		1997/98		1998/99		1999/00	
	absolu	relatif	absolu	relatif	absolu	relatif	absolu	relatif
Luxembourgeois	2752	69,67%	2763	70,94%	2832	68,36%	2900	69,36%
Portugais	695	17,59%	607	15,58%	705	17,02%	684	16,36%
Italiens	128	3,24%	130	3,34%	152	3,67%	122	2,92%
F+B (1)	111	2,81%	136	3,49%	126	3,04%	117	2,80%
Ex-Yougoslaves autres	75	1,90%	113	2,90%	107	2,58%	129	3,09%
	189	4,78%	146	3,75%	221	5,33%	229	5,48%
total	3950	100,00%	3895	100,00%	4143	100,00%	4181	100,00%

(1) F+B: élèves de nationalité française ou belge



En 1999/2000, les opérations d'orientation au niveau des classes de la 6e année d'études ont concerné 4181 élèves.

Rappelons qu'après la 6e année d'études les élèves ont été orientés vers une des trois voies de formation suivantes:

- a) l'enseignement préparatoire (classe modulaire du régime préparatoire) de l'enseignement secondaire technique (7e MO),
- b) la classe de 7e de l'enseignement secondaire technique (7e ST),
- c) la classe d'orientation de l'enseignement secondaire (7e ES).

En ce qui concerne la classe de 7e de l'enseignement secondaire technique, 4 possibilités d'orientation étaient prévues:

7e ST: 7e de l'enseignement secondaire technique

7e ST ADAPT: 7e d'adaptation de l'enseignement secondaire technique

7e ST AL: 7e d'intégration (allemand)

7e ST FR: 7e d'intégration (français)

Un redoublement de la sixième année d'études primaires est considéré comme possible seulement dans des cas exceptionnels, à la demande des parents, sur décision de l'instituteur-titulaire et avec l'accord de l'inspecteur d'arrondissement.

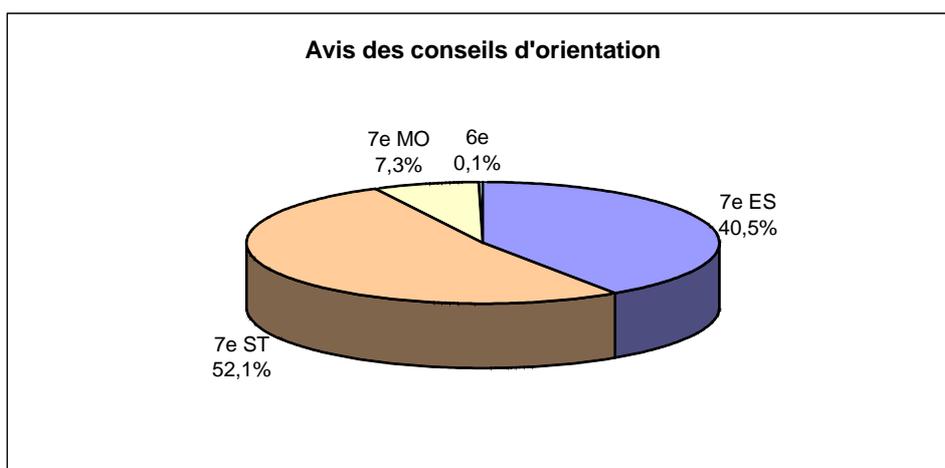
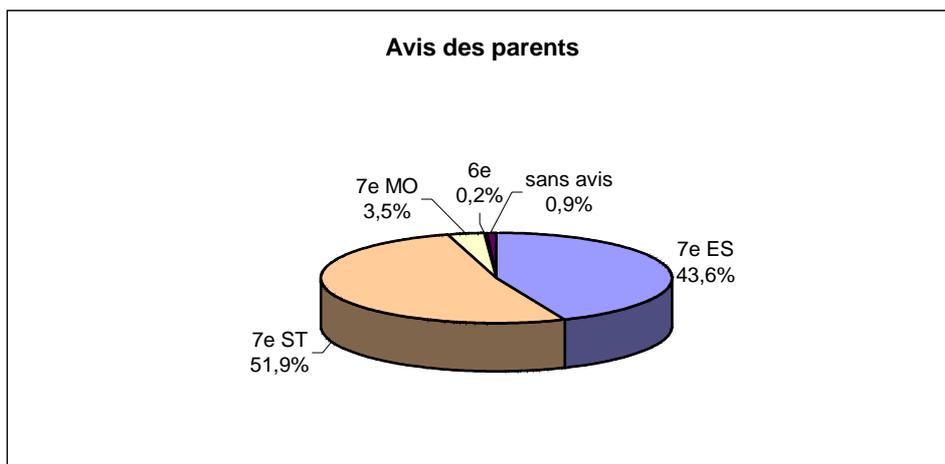
Le présent chapitre fournit:

- d'une part un aperçu sur les avis d'orientation des parents qui ont formulé, sur la base des résultats scolaires et des entretiens avec les instituteurs/trices, un avis relatif à la scolarisation future de l'élève; les parents expriment leur avis avant la réunion dans laquelle le conseil d'orientation émet son avis,
- et d'autre part le même aperçu sur les résultats des différents conseils d'orientation créés pour chaque classe de 6e année d'études primaires.

2.1. Résultats globaux des différents avis d'orientation

Les graphiques ci-dessous se rapportent à l'avis des parents et l'avis des conseils d'orientation vers

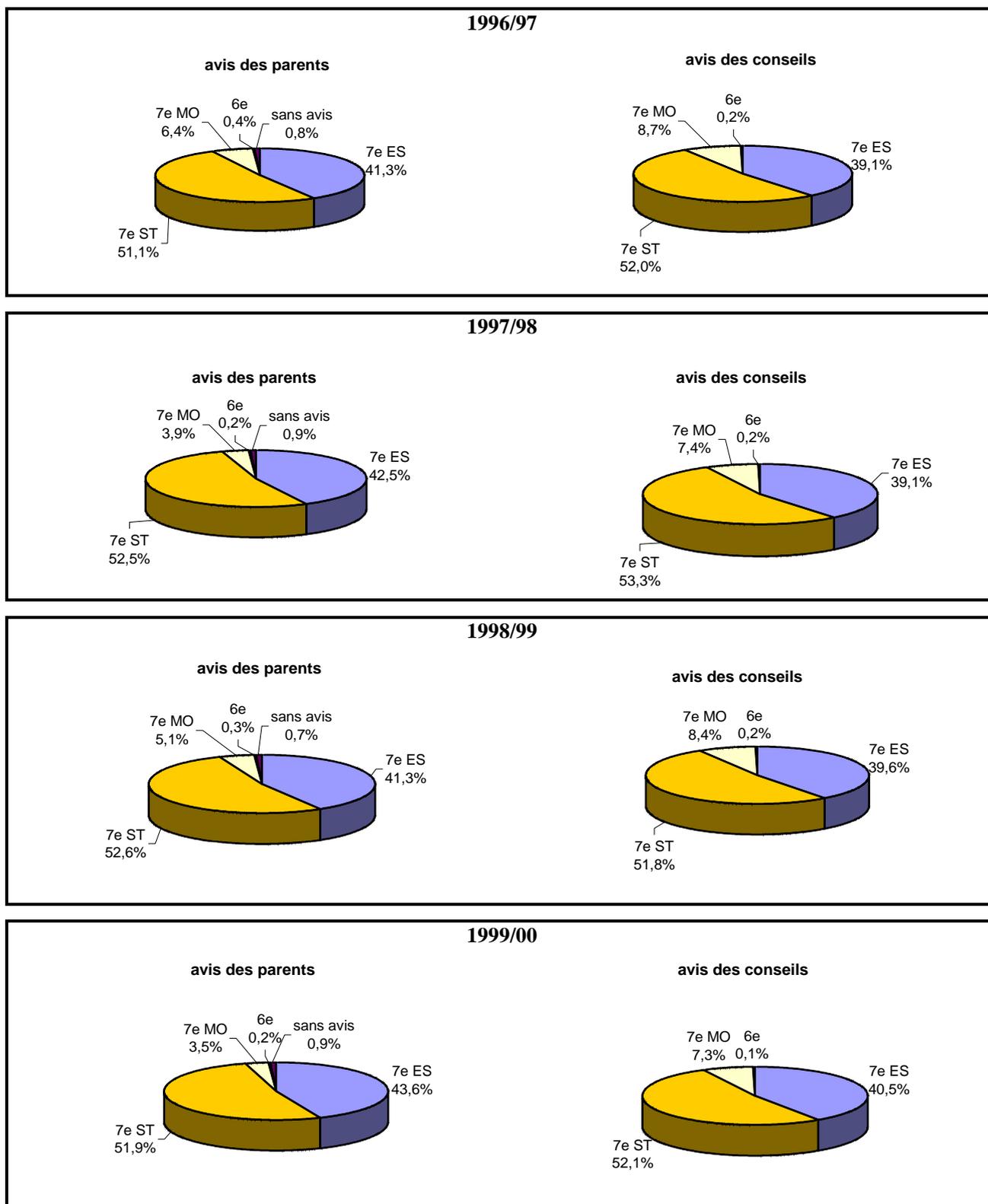
- une classe de 7e de l'enseignement préparatoire (classe modulaire du régime préparatoire) de l'enseignement secondaire technique (**7e MO**) ou
- vers une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique (**7e ST**); (*pour les différentes possibilités d'orientation - ST, ST ADAPT, ST FR ou ST AL - voir point 2.2.1.*) ou
- vers une classe d'orientation de l'enseignement secondaire (**7e ES**).



Observations:

- Le redoublement de la classe de 6e a été retenue dans peu de cas.
- La majorité des élèves (52,1 %) sont orientés vers l'enseignement secondaire technique.
- Les deux graphiques indiquent que les avis d'orientation reflètent globalement les demandes des parents. Pour plus de détails, voir le chapitre 2.5. sur les concordances et les discordances des avis.

2.1.1. Les différents avis d'orientation en comparaison avec les années précédentes



Remarque:

Les différentes possibilités d'orientation pour une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique (ST, ST ADAPT, ST FR et ST AL) de l'année scolaire 1999/00 sont présentées sous le point 2.2.1. Ces recommandations n'étaient pas prévues en 1996/97.

Observations:

- En général, on peut observer que les résultats ont peu changé pendant les quatre années pour lesquelles la nouvelle procédure de passage est en vigueur.
- En ce qui concerne plus particulièrement les avis des conseils d'orientation:
Orientations vers la 7e ES: taux légèrement supérieur à ceux des années précédentes.
Orientations vers une classe modulaire: taux le plus faible depuis 1996/97.

2.2. Aperçu des différents avis par nationalité

Sous ce point, nous voyons les avis des parents et des conseils d'orientation par nationalité. Pour faciliter la lecture du tableau nous n'avons pas relevé les différentes recommandations possibles pour une classe de l'enseignement secondaire technique. Cette différenciation est faite sous le point 2.2.1.

chiffres absolus:

Nat.	N	Avis des parents					Avis du conseil			
		7e ES	7e ST	7e MO	6e	sans avis	7e ES	7e ST	7e MO	6e
Lux	2900	1472	1323	83	7	15	1399	1366	131	4
Port	684	107	535	33	0	9	96	483	105	0
Ital	122	44	74	3	0	1	40	67	15	0
F+B	117	63	48	4	0	2	54	54	9	0
Ex-Youg	129	34	75	15	1	4	24	84	21	0
autres	229	102	113	7	1	6	79	125	23	2
total	4181 ¹	1822	2168	145	9	37	1692	2179	304	6

pourcentages:

Nat.	Avis des parents					Avis du conseil			
	7e ES	7e ST	7e MO	6e	sans avis	7e ES	7e ST	7e MO	6e
Lux	50,8%	45,6%	2,9%	0,2%	0,5%	48,2%	47,1%	4,5%	0,1%
Port	15,6%	78,2%	4,8%	0,0%	1,3%	14,0%	70,6%	15,4%	0,0%
Ital	36,1%	60,7%	2,5%	0,0%	0,8%	32,8%	54,9%	12,3%	0,0%
F+B	53,8%	41,0%	3,4%	0,0%	1,7%	46,2%	46,2%	7,7%	0,0%
Ex-Youg	26,4%	58,1%	11,6%	0,8%	3,1%	18,6%	65,1%	16,3%	0,0%
autres	44,5%	49,3%	3,1%	0,4%	2,6%	34,5%	54,6%	10,0%	0,9%
total	43,6%	51,9%	3,5%	0,2%	0,9%	40,5%	52,1%	7,3%	0,1%

¹ Parmi les 4181 parents d'élèves il y en a 28 qui ont exprimé 2 avis différents dont 17 luxembourgeois, 7 portugais, 2 italiens, 1 allemand et 1 belge. Pour faciliter la lecture des tableaux, nous avons seulement retenu les avis qui concordaient avec ceux des conseils d'orientation.

2.2.1. Les orientations recommandées vers les différentes classes de l'enseignement secondaire technique (7e ST)

En 1999/00, les avis pour les différentes classes de 7e ST se répartissent comme suit:

7e ST: 7e de l'enseignement secondaire technique

7e ST ADAPT: 7e d'adaptation de l'enseignement secondaire technique

7e ST AL: 7e d'intégration (allemand)

7e ST FR: 7e d'intégration (français)

chiffres absolus:

Nat.	N	Avis des parents				7e ST tot.
		7e ST	7e ST/ ADAPT	7e ST/ FR	7e ST/ AL	
Lux	2900	1039	282	1	1	1323
Port	684	377	134	3	21	535
Ital	122	52	21	0	1	74
F+B	117	33	11	0	4	48
Ex-Youg	129	53	15	3	4	75
autres	229	72	26	2	13	113
total	4181	1626	489	9	44	2168

Avis du conseil					7e ST tot.
7e ST	7e ST/ ADAPT	7e ST/ FR	7e ST/ AL	7e ST	
971	394	0	1	1366	
273	185	1	24	483	
44	21	0	2	67	
35	13	0	6	54	
47	26	4	7	84	
79	30	3	13	125	
1449	669	8	53	2179	

pourcentages (1):

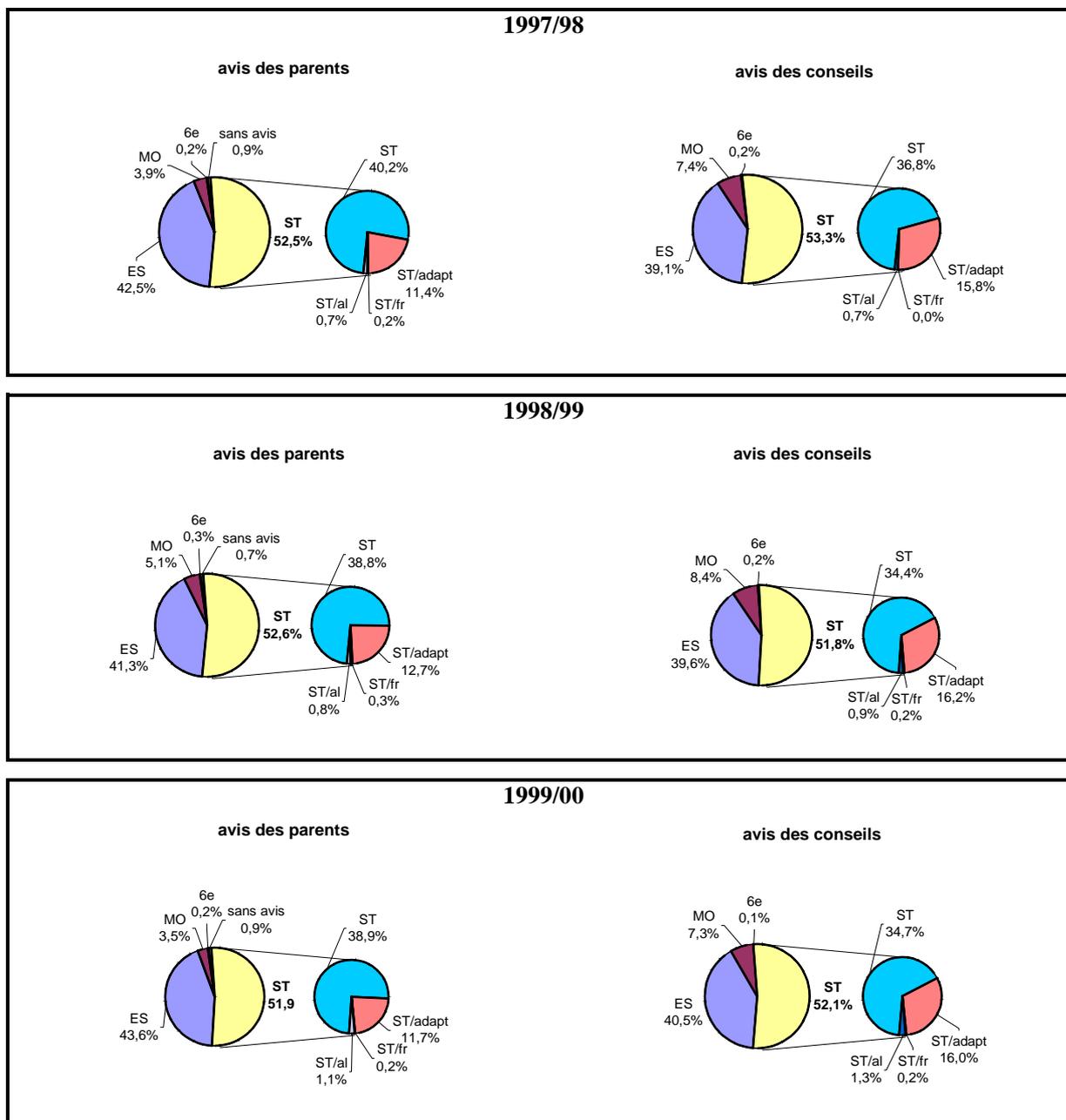
Nat.	Avis des parents				7e ST tot. (1)
	7e ST	7e ST/ ADAPT	7e ST/ FR	7e ST/ AL	
Lux	35,8%	9,7%	0,0%	0,0%	45,6%
Port	55,1%	19,6%	0,4%	3,1%	78,2%
Ital	42,6%	17,2%	0,0%	0,8%	60,7%
F+B	28,2%	9,4%	0,0%	3,4%	41,0%
Ex-Youg	41,1%	11,6%	2,3%	3,1%	58,1%
autres	31,4%	11,4%	0,9%	5,7%	49,3%
total	38,9%	11,7%	0,2%	1,1%	51,9%

Avis du conseil					7e ST tot. (1)
7e ST	7e ST/ ADAPT	7e ST/ FR	7e ST/ AL	7e ST	
33,5%	13,6%	0,0%	0,0%	47,1%	
39,9%	27,0%	0,1%	3,5%	70,6%	
36,1%	17,2%	0,0%	1,6%	54,9%	
29,9%	11,1%	0,0%	5,1%	46,2%	
36,4%	20,2%	3,1%	5,4%	65,1%	
34,5%	13,1%	1,3%	5,7%	54,6%	
34,7%	16,0%	0,2%	1,3%	52,1%	

(1) Les pourcentages sont calculés chaque fois par rapport à la population totale de la nationalité en question.

2.2.1.1. Les orientations recommandées vers les différentes classes de l'enseignement secondaire technique (7e ST) en comparaison avec les années scolaires précédentes

Rappelons que cette comparaison ne peut pas être faite pour l'année scolaire 1996/97 comme ces recommandations n'étaient pas encore prévues pour la première année de la mise en oeuvre de la nouvelle procédure.

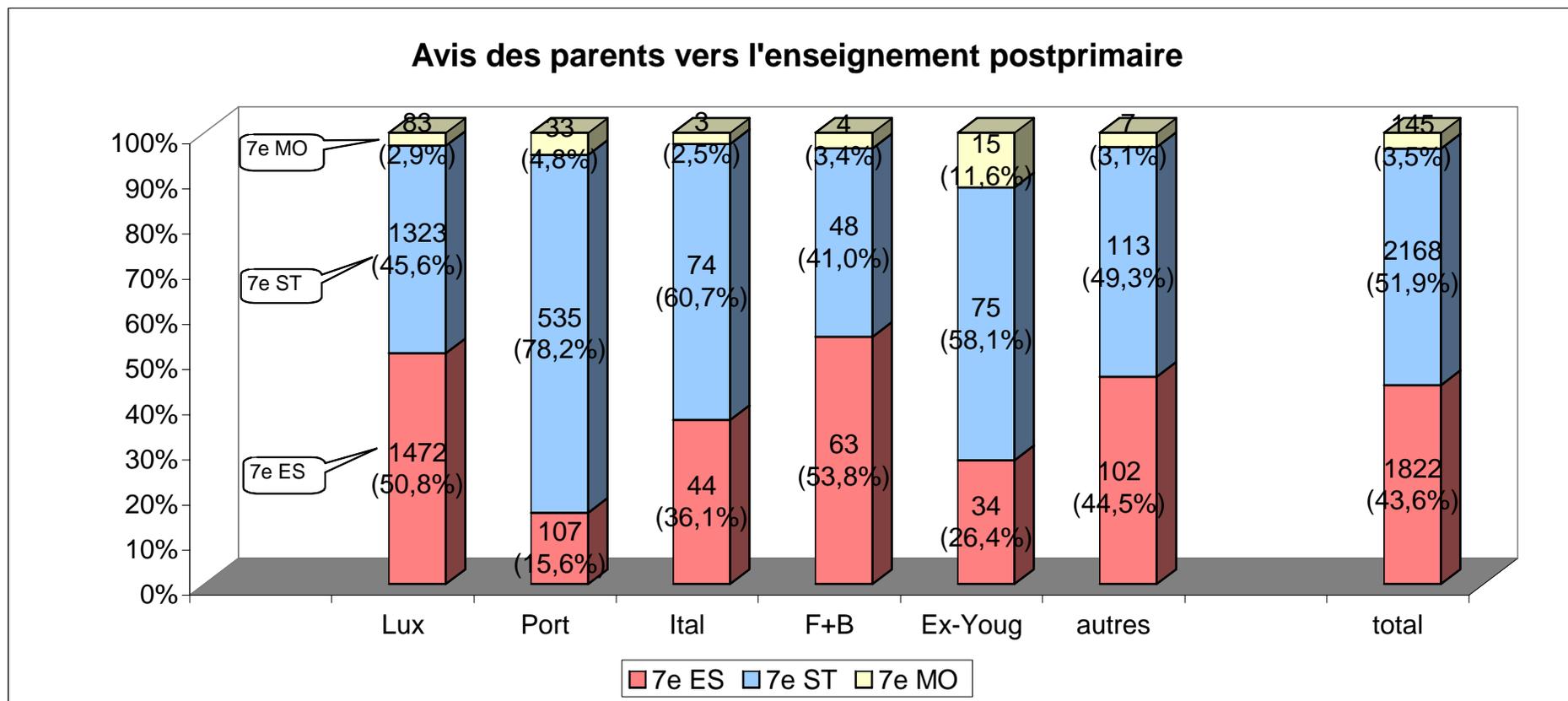


Observations:

- A l'intérieur des orientations vers les différents types de classes de 7e ST, des discordances de l'ordre de 4% par rapport à la population totale peuvent être constatées entre l'avis des parents et celui des conseils en ce qui concerne la possibilité de scolarisation dans les classes ADAPT, et ceci pour les trois années concernées.
- Des discordances particulièrement prononcées peuvent aussi être observées chez les parents portugais en ce qui concerne l'orientation vers une classe de 7e ST (cf. 2.2.1.).
- L'orientation vers les classes FR et AL concerne à peine 1% de la population scolaire.

2.3. Avis des parents pour les différents ordres d'enseignement par nationalité

Dans les graphiques ci-dessous, les avis d'orientation des parents (à part les redoublements), tels qu'ils ont été exprimés avant la réunion finale des conseils d'orientation, sont regroupés par nationalité et se répartissent comme suit:



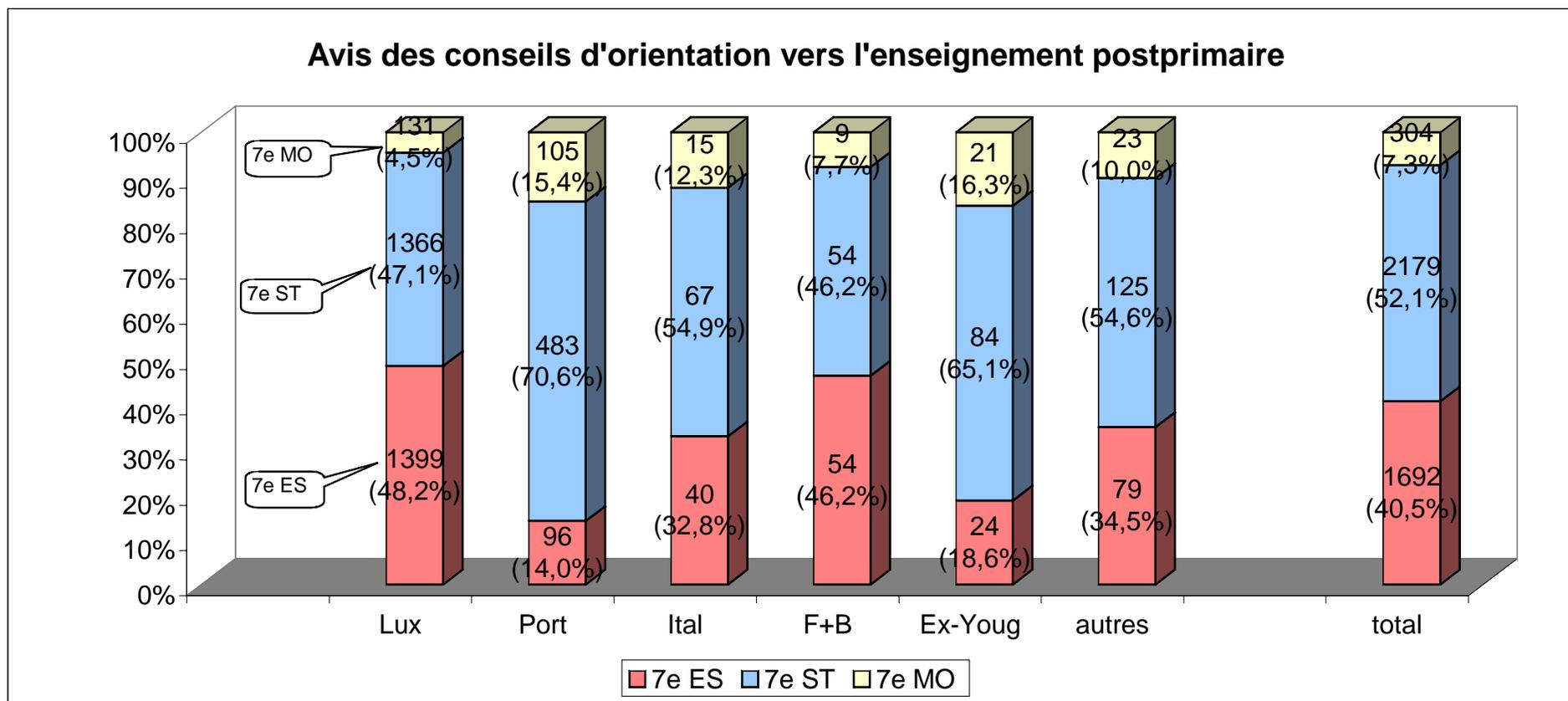
7e ES: orientation demandée vers la classe de 7e de l'enseignement secondaire

7e ST: orientation demandée vers la classe de 7e de l'enseignement secondaire technique

7e MO: orientation demandée vers la classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique

2.4. Avis des conseils d'orientation pour les différents ordres d'enseignement par nationalité

Le graphique ci-dessous regroupe les avis d'orientation des conseils d'orientation (sauf les redoublements) par nationalité:



7e ES: orientation proposée vers la classe de 7e de l'enseignement secondaire

7e ST: orientation proposée vers la classe de 7e de l'enseignement secondaire technique

7e MO: orientation proposée vers la classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique

Observations:

Les observations suivantes peuvent être tirées des deux graphiques précédents (2.3. et 2.4):

- En ce qui concerne le graphique représentant les avis des parents (graphique 2.3.), on constate que les demandes des parents portugais, italiens, ex-yougoslaves et d'une autre nationalité présentent un profil différent de celui des parents luxembourgeois, français et belges. Ainsi, le choix des parents portugais, italiens, ex-yougoslaves et d'une autre nationalité porte plus souvent sur la classe de 7e de l'enseignement secondaire technique.
- De même, en ce qui concerne les avis des conseils d'orientation (graphique 2.4.), on peut noter le faible taux d'orientation des élèves portugais (14,0 %), italiens (32,8 %) et ex-yougoslaves (18,6 %) vers l'enseignement secondaire par rapport aux élèves luxembourgeois (48,2 %). Les élèves italiens, portugais et ex-yougoslaves sont surtout orientés vers la classe de 7e de l'enseignement secondaire technique (entre 54 et 70 %). Les élèves portugais et les élèves 'ex-yougoslaves' sont sur-représentés en ce qui concerne l'orientation vers le modulaire (15,4 % des élèves portugais et 16,3 % des élèves 'ex-yougoslaves' contre seulement 4,5 % des élèves luxembourgeois).
- Les avis d'orientation reflètent globalement les demandes des parents pour toutes les nationalités. Pour plus de détails, voir le chapitre 2.5. sur les concordances et les discordances des avis.

2.5. Concordances et discordances des avis (parents-conseils)

Nous comparons sous le point 2.5. l'avis des parents et l'avis des conseils d'orientation pour chaque élève.

2.5.1. Concordances des avis d'orientation

Si les avis sont identiques, nous parlons de **concordances**.

Trois cas de figures sont possibles:

- a) avis des parents ET avis des conseils pour une classe de 7e de l'enseignement secondaire:
parents: 7e ES / conseils: 7e ES
- b) avis des parents ET avis des conseils pour une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique:
parents: 7e ST / conseils: 7e ST
- c) avis des parents ET avis des conseils pour une classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique:
parents: 7e MO / conseils: 7e MO

Nat.	Concordances							
	parents: 7e ES conseils: 7e ES		parents: 7e ST conseils: 7e ST		parents: 7e MO conseils: 7e MO		total	
Lux	1344	46,7%	1226	42,6%	80	2,8%	2650	92,1%
Port	86	12,7%	456	67,6%	32	4,7%	574	85,0%
Ital	38	31,4%	61	50,4%	3	2,5%	102	84,3%
F+B	53	46,1%	43	37,4%	4	3,5%	100	87,0%
Ex-Youg	22	17,7%	67	54,0%	14	11,3%	103	83,1%
autres	79	35,7%	99	44,8%	6	2,7%	184	83,3%
total	1622	39,2%	1952	47,2%	139	3,4%	3713 *	83,4%

* A côté des avis concordants relevés ci-dessus (total =3713) et qui concernent l'enseignement postprimaire, 4 autres avis étaient concordants et proposaient le redoublement de la classe de 6e de l'enseignement primaire.

2.5.2. Discordances des avis d'orientation

Les avis peuvent être différents, nous parlons de **discordances**.

Quatre cas de figures sont possibles:

- a) avis des parents pour une classe d'orientation de l'enseignement secondaire et avis des conseils pour une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique:
parents: 7e ES / conseils: 7e ST
- b) avis des parents pour une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique et avis des conseils pour une classe d'orientation de l'enseignement secondaire:
parents: 7e ST / conseils: 7e ES
- c) avis des parents pour une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique et avis des conseils pour une classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique:
parents: 7e ST / conseils: 7e MO
- d) avis des parents pour une classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique et avis des conseils pour une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique:
parents: 7e MO / conseils: 7e ST

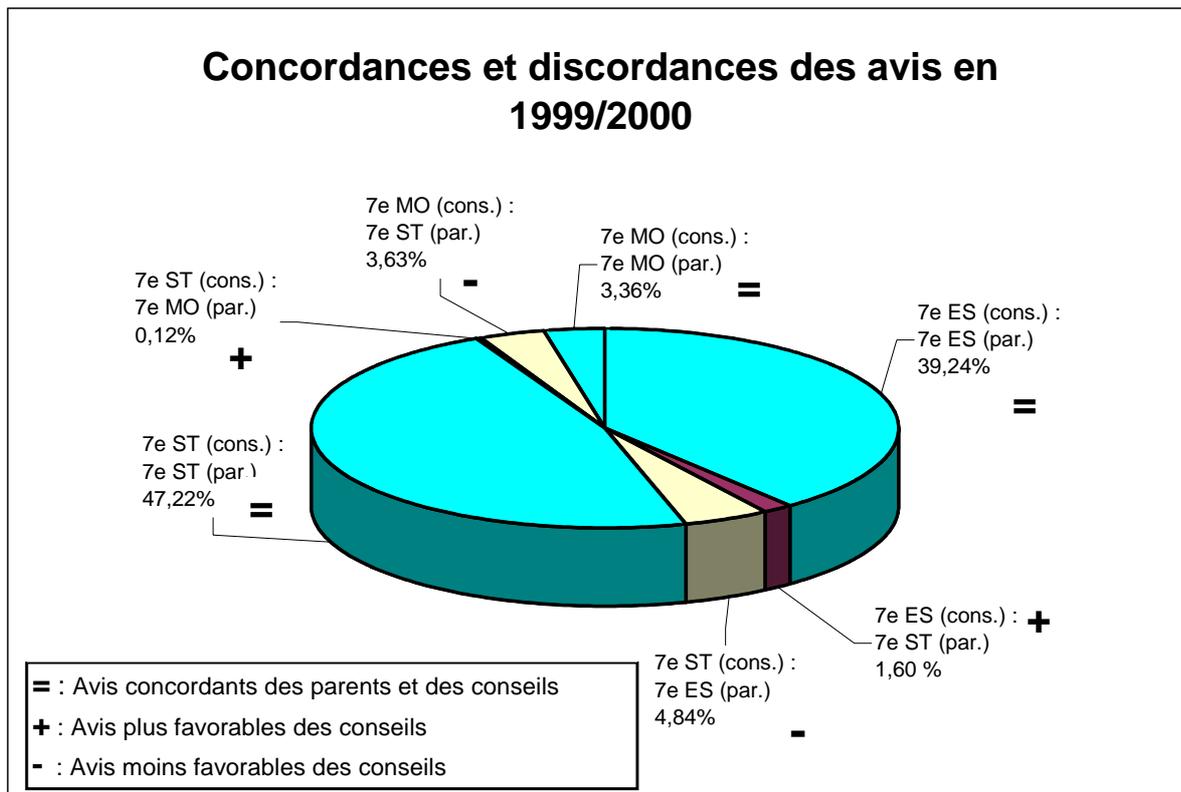
Nat.	Discordances								total	
	parents: 7e ES conseil: 7e ST		parents: 7e ST conseil: 7e ES		parents: 7e ST conseil: 7e MO		parents: 7e MO conseil: 7e ST			
Lux	128	4,4%	53	1,8%	44	1,5%	3	0,1%	228	7,9%
Port	21	3,1%	10	1,5%	69	10,2%	1	0,1%	101	15,0%
Ital	6	5,0%	1	0,8%	12	9,9%	0	0,0%	19	15,7%
F+B	10	8,7%	0	0,0%	5	4,3%	0	0,0%	15	13,0%
Ex-Youg	12	9,7%	2	1,6%	6	4,8%	1	0,8%	21	16,9%
autres	23	10,4%	0	0,0%	14	6,3%	0	0,0%	37	16,7%
total	200	4,8%	66	1,6%	150	3,6%	5	0,1%	421 *	9,8%

* A côté des 4 grandes catégories d'avis discordants relevées ci-dessus (total =421), des discordances entre parents et conseils d'orientation peuvent être également constatées pour les 6 cas suivants:

3 élèves de nationalité luxembourgeoise:	parents: 6e	conseils: MO
un élève luxembourgeois et un élève 'ex-yougoslave':	parents: MO	conseils: ST
un élève d'une 'autre nationalité':	parents: 6e	conseils: ST

Nous rappelons que 37 parents d'élèves n'ont pas donné d'avis d'orientation.

2.5.3. Vue globale des concordances et discordances des avis d'orientation



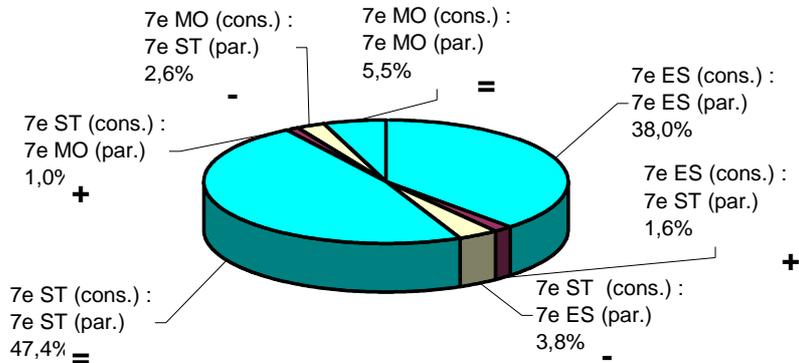
Observations:

- **91,54 %** des élèves ont obtenu l'avis demandé ou un avis plus favorable (0,12%+ 3,36%+39,24%+1,60%+47,22%).
- 8,47 % des élèves ont obtenu un avis moins favorable par les conseils (3,63%+4,84%).
- 39,24% des élèves ont été orientés vers une classe d'orientation (7e ES) à la fois par les parents et les conseils d'orientation.
- Presque la moitié des élèves (47,22%) ont été orientés vers une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique à la fois par les parents et les conseils d'orientation.
- Dans 1,72% des cas, les conseils ont orienté les élèves vers une voie pédagogique plus exigeante que les parents (1,60%+0,12%).

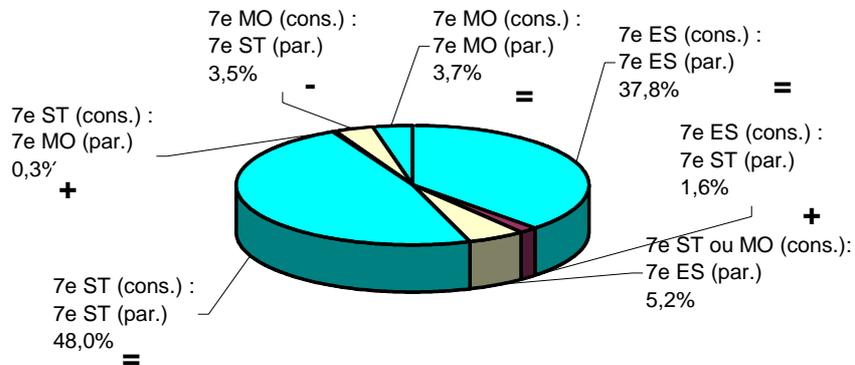
2.5.3.1. Concordances et discordances des avis d'orientation en comparaison avec les années scolaires précédentes

Concordances et discordances des avis d'orientation

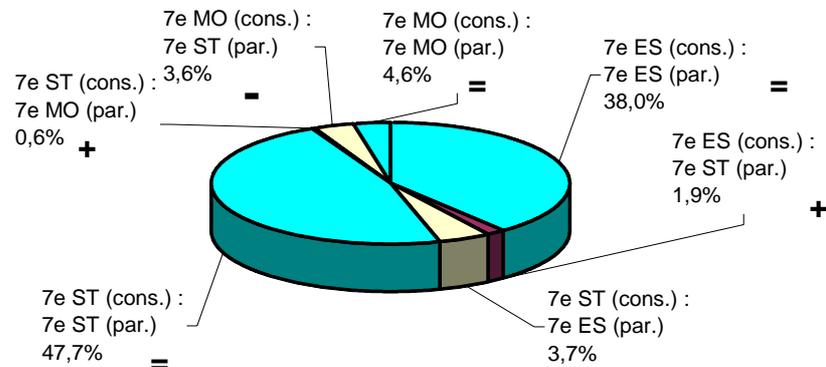
1996/97



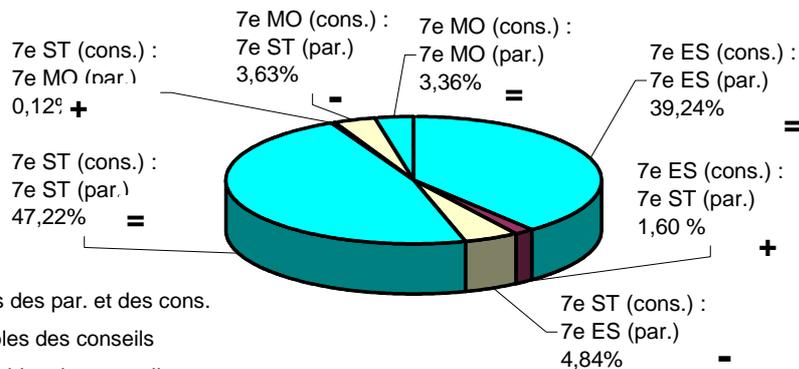
1997/98



1998/99



1999/00



- = : Avis concordants des par. et des cons.
- + : Avis plus favorables des conseils
- : Avis moins favorables des conseils

Observations:

- En général, nous pouvons relever des tendances similaires depuis l'année scolaire 1996/97 pendant laquelle la procédure a été introduite.
- Les avis étaient concordants ou plus favorables pour **93,5%** des élèves en 1996/97, pour **91,4%** des élèves en 1997/98, pour **92,8%** en 1998/99 et pour **91,5%** en 1999/00. Les discordances et les concordances ne varient donc que légèrement d'une année à l'autre.

Rappelons que deux procédures de recours sont possibles pour les cas de figure suivants:

1. pour les parents qui désirent inscrire leur enfant dans une classe d'orientation de l'enseignement secondaire si l'élève a été orienté vers une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique par le conseil d'orientation.
2. pour les parents qui souhaitent inscrire leur enfant dans une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique, si le conseil d'orientation a orienté l'élève vers une classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.

3.1. Examen de recours en vue de l'admission à la classe d'orientation de l'enseignement secondaire

Candidats:

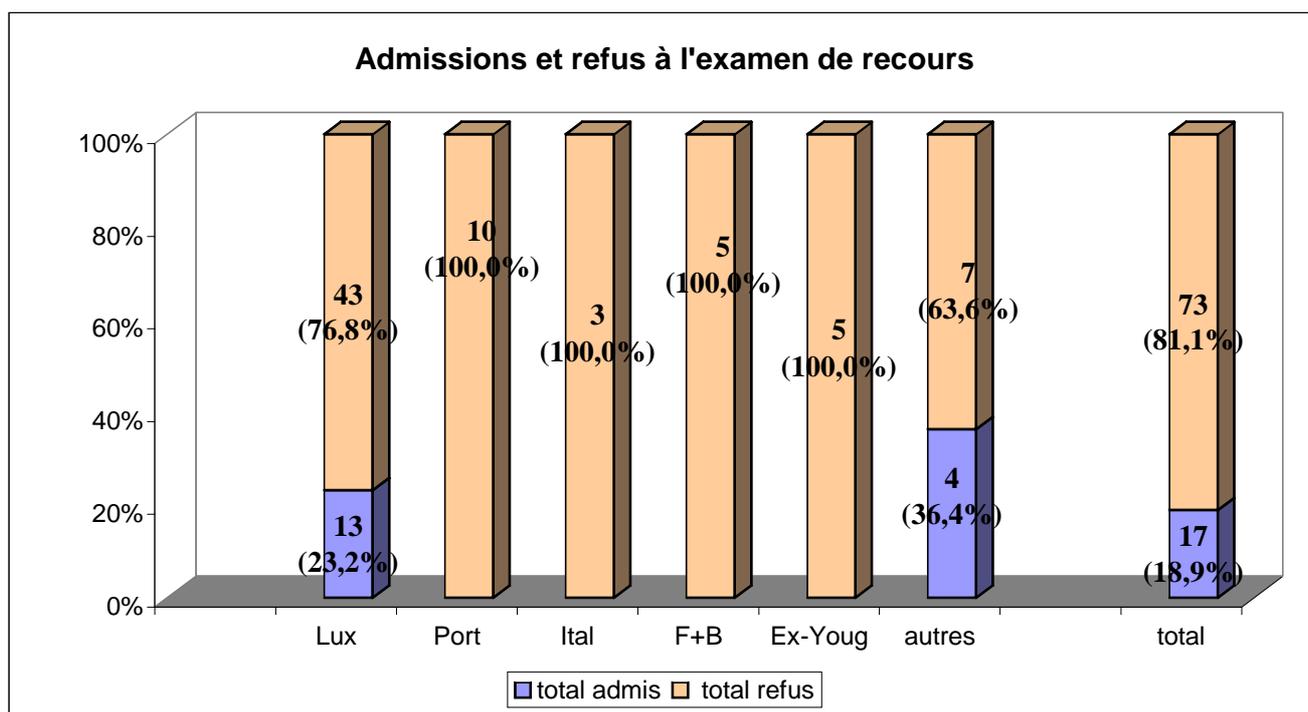
90 élèves se sont présentés à cet examen dont:

- 90 élèves ayant été orientés vers une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique par les conseils d'orientation et qui ont suivi une classe de 6e primaire de l'enseignement luxembourgeois officiel. 49 élèves ont passé l'examen en juillet, un élève s'est présenté à la session de septembre.
- Contrairement aux trois années précédentes aucun élève ayant fréquenté une classe de 6e primaire au programme différent de celui de l'enseignement luxembourgeois officiel a introduit une demande pour passer l'examen afin de pouvoir s'inscrire dans une classe de 7e de l'enseignement secondaire.

3.1.1. Admissions et refus à l'examen de recours par nationalité

Nat.	N	nombre d'examens		total admis		total refus	
Lux	2900	56	1,9%	13	23,2%	43	76,8%
Port	684	10	1,5%	0	0,0%	10	100,0%
Ital	122	3	2,5%	0	0,0%	3	100,0%
F+B	117	5	4,2%	0	0,0%	5	100,0%
Ex-Youg	129	5	3,9%	0	0,0%	5	100,0%
autres	229	11	4,8%	4	36,4%	7	63,6%
total	4181	90	2,2%	17	18,9%	73	81,1%

Dans le graphique ci-dessous, les résultats à l'examen de recours par nationalité sont présentés en chiffres absolus et en pourcentages. Les pourcentages des refus et des admissions sont calculés par rapport aux 90 élèves inscrits à l'examen.



Observations:

- Le faible taux de réussite en général des 90 élèves inscrits à l'examen (18,9%) s'explique par le fait que les élèves présentant un profil en faveur d'une orientation vers l'enseignement secondaire ont déjà été admis à cette voie de formation par le biais de l'avis d'orientation élaboré par le conseil d'orientation.
- Le nombre peu élevé d'élèves à l'examen de recours (2,2%) s'explique par le nombre très élevé des avis concordants (ou avis plus favorables du conseil) entre les parents et les conseils d'orientation (91,5%).
- On ne peut tirer des conclusions statistiquement valables quant aux différentes nationalités vu le nombre très restreint d'élèves de chaque nationalité.

3.1.1.1. Examen de recours à la classe d'orientation de l'enseignement secondaire en comparaison avec les années scolaires précédentes

	nombre d'examens	total admis		total refus	
1996/97	104	20	19,23%	84	80,77%
1997/98	99	12	12,12%	87	87,88%
1998/99	55	14	25,45%	41	74,55%
1999/00	90	17	18,89%	73	81,11%

Remarque:

Le taux des élèves ayant passé l'examen de recours est resté constant sauf pour l'année 1998/99 où il a connu une baisse sensible.

3.2. Demandes de recours vers la classe de 7e de l'enseignement secondaire technique

Rappelons la deuxième procédure de recours qui concerne le cas de figure suivant:

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant dans une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique, si le conseil d'orientation a orienté l'élève vers une classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique, ont la possibilité d'introduire une demande de recours.

Candidats:

Une demande de recours a été introduite pour 32 élèves:

- Tous les 32 élèves ont été orientés vers une classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique par les conseils d'orientation et qui ont suivi une classe de 6e primaire de l'enseignement luxembourgeois officiel.
- Contrairement aux trois années précédentes aucun élève ayant fréquenté une classe de 6e primaire au programme différent de celui de l'enseignement luxembourgeois officiel a introduit une demande de recours afin de pouvoir s'inscrire dans une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique.

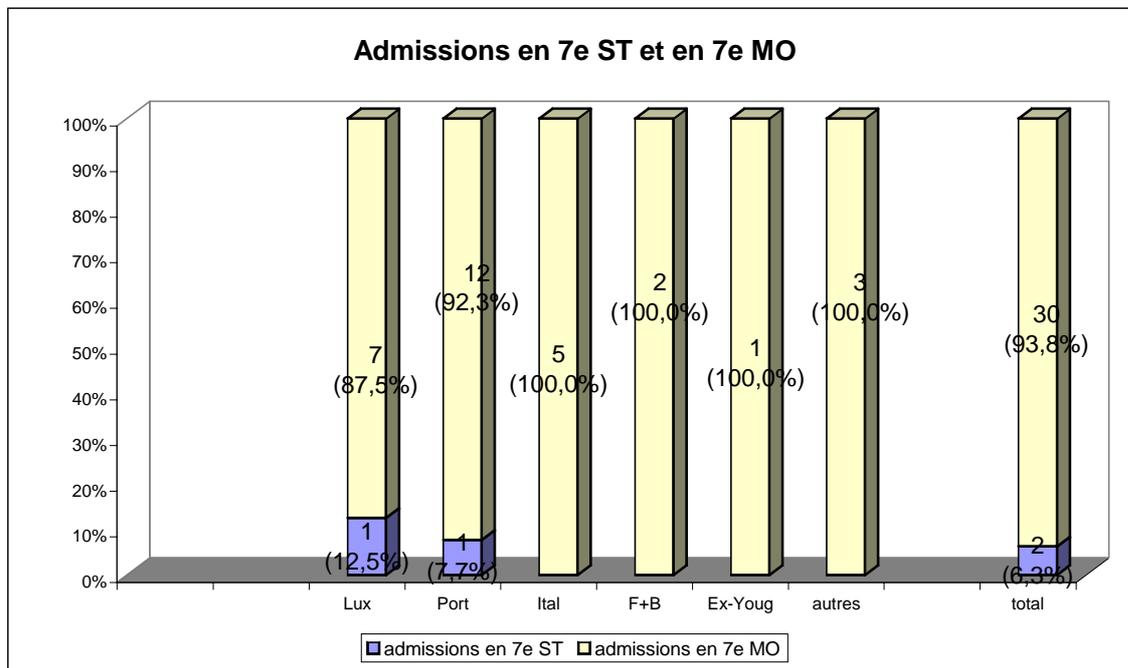
3.2.1. Résultats aux demandes de recours par nationalité

Nat.	N	nombre de ¹ recours		admissions ² en 7e ST		admissions ² en 7e MO	
Lux	2900	8	0,3%	1	12,5%	7	87,5%
Port	684	13	1,9%	1	7,7%	12	92,3%
Ital	122	5	4,1%	0	0,0%	5	100,0%
F+B	117	2	1,7%	0	0,0%	2	100,0%
Ex-Youg	129	1	0,8%	0	0,0%	1	100,0%
autres	229	3	1,3%	0	0,0%	3	100,0%
total	4181	32	0,8%	2	6,3%	30	93,8%

¹ nombre de recours par rapport à la population totale des élèves de la 6e année d'études (par nationalité)

² admissions en 7e ST ou en 7e MO par rapport aux 38 élèves ayant introduit une demande de recours

Dans le graphique ci-dessous, les résultats aux demandes de recours par nationalité sont présentés en chiffres absolus et en pourcentages. Les pourcentages des refus et des admissions sont calculés par rapport aux 32 élèves ayant introduit une demande de recours.



Observations:

- Le faible taux d'admission en 7e ST (6,3%) des 32 élèves ayant introduit une demande de recours s'explique par le fait que les élèves présentant un profil en faveur d'une orientation vers l'enseignement secondaire technique ont déjà été admis à cette voie de formation par le biais de l'avis d'orientation élaboré par le conseil d'orientation.
- Le nombre peu élevé d'élèves ayant introduit une demande de recours (0,8%) coïncide avec le nombre très élevé des avis concordants (ou avis plus favorables du conseil) entre les parents et les conseils d'orientation (91,6%).
- On ne peut tirer des conclusions statistiquement valables quant aux différentes nationalités vu le nombre très restreint d'élèves de chaque nationalité.

3.2.1.1. Demandes de recours vers la classe de 7e de l'enseignement secondaire technique en comparaison avec les années scolaires précédentes

	nombre de recours	admissions en 7e ST		admissions en 7e MO	
1996/97	50	6	12,00%	44	88,00%
1997/98	42	5	11,90%	37	88,10%
1998/99	38	3	7,89%	35	92,11%
1999/00	32	2	6,25%	30	93,75%

Observation:

Le nombre de recours vers la classe de 7e de l'enseignement secondaire technique diminue constamment depuis l'introduction de la procédure d'orientation. Conjointement, le pourcentage des élèves admis par recours à une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique diminue également (de 12,00% à 6,25%).

3.3. Avis d'orientation et recours

Le présent chapitre s'efforce de répondre aux questions suivantes:

1. Quels étaient les différents avis des parents et des conseils d'orientation pour les élèves qui se sont présentés à l'examen d'admission pour la classe d'orientation?
2. Quels étaient les différents avis des parents et des conseils d'orientation pour les élèves qui ont introduit une demande de recours pour la classe de 7e de l'enseignement secondaire technique?

3.3.1. Avis d'orientation, examen de recours pour la classe d'orientation et résultats

Le tableau qui suit se lit comme suit:

Parmi les 1952 cas où une orientation concordante vers la 7e de l'enseignement secondaire technique a été préconisée à la fois par les parents et par les conseils d'orientation, 7 élèves au total (=0,36%) se sont présentés à l'examen de recours.

Un élève a réussi à cet examen.

Parmi les 200 cas pour lesquels les parents avaient demandé une admission à l'enseignement secondaire, mais où l'avis du conseil d'orientation était en faveur de l'enseignement secondaire technique, 83 élèves au total (=41,50%) se sont présentés à l'examen de recours.

Le taux de réussite pour ces 83 candidats s'élève à 8,00% (=16 élèves).

Nat.	parents: 7e ST conseils: 7e ST	examens de recours	admissions en 7e ES	parents: 7e ES conseils: 7e ST	examens de recours	admissions en 7e ES
Lux	1226	4	1	128	52	12
Port	456	2	0	21	8	0
Ital	61	0	0	6	3	0
F+B	43	1	0	10	4	0
Ex-Youg	67	0	0	12	5	0
autres	99	0	0	23	11	4
total	1952	7 (= 0,36%)	1 (= 0,05%)	200	83 (= 41,50%)	16 (= 8,00%)

3.3.1.1. Avis d'orientation, examen de recours et résultats en comparaison avec les années scolaires précédentes

	parents: 7e ST conseils: 7e ST	examens ¹ de recours	admissions en 7e ES ²	parents: 7e ES conseils: 7e ST	examens ³ de recours	admissions en 7e ES ⁴
1996/97	1851	21 (1,1%)	2 (9,5%)	150	79 (52,7%)	17 (21,5%)
1997/98	1849	5 (0,3%)	1 (20,0%)	200	90 (45,0%)	11 (12,2%)
1998/99	1956	5 (0,3%)	0 (0,0%)	150	45 (30,0%)	13 (28,9%)
1999/00	1952	7 (0,4%)	1 (0,1%)	200	83 (41,5%)	16 (8,0%)

¹ nombre d'examens par rapport aux avis concordants vers la 7e de l'enseignement secondaire technique

² admissions (des élèves bénéficiant d'avis concordants) par rapport aux élèves inscrits à l'examen

³ nombre d'examens par rapport aux avis discordants vers la 7e de l'enseignement secondaire technique

⁴ admissions (des élèves bénéficiant d'avis discordants) par rapport aux élèves inscrits à l'examen

Observation:

A quelques exceptions près, les demandes de recours sont introduites quand il y a discordance entre l'avis des parents et celui des conseils d'orientation.

3.3.2. Avis d'orientation, demandes de recours pour la classe de 7e de l'enseignement secondaire technique et résultats

Le tableau qui suit se lit comme suit:

Parmi les 139 cas où une orientation concordante vers la classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique a été demandée à la fois par les parents et les conseils d'orientation, cette année scolaire aucun élève a introduit une demande de recours.

Parmi les 150 cas pour lesquels les parents avaient demandé une admission à la classe de 7e de l'enseignement secondaire technique, mais où l'avis du conseil d'orientation était en faveur de la classe modulaire de l'enseignement secondaire technique, 32 élèves au total (=21,33%) ont introduit une demande de recours.

Le taux d'admission en 7e ST pour ces 32 candidats s'élève à 1,33% (=2 élèves).

Nat	parents: 7e MO conseils: 7e MO	recours	parents: 7e ST conseils: 7e MO	recours	admissions en 7e ST
Lux	80	0	44	8	1
Port	32	0	69	13	1
Ital	3	0	12	5	0
F+B	4	0	5	2	0
Ex-Youg	14	0	6	1	0
autres	6	0	14	3	0
total	139	0 (=0,0%)	150	32 (=21,33%)	2 (=1,33%)

3.3.2.1. Avis d'orientation, demandes de recours et résultats en comparaison avec les années scolaires précédentes

	parents: 7e MO conseils: 7e MO	recours ¹	admissions en 7e ST ²	parents: 7e ST conseils: 7e MO	recours ³	admissions en 7e ST ⁴
1996/97	216	5 (2,3%)	0 (0,0%)	103	39 (37,8%)	6 (15,4%)
1997/98	142	3 (2,1%)	0 (0,0%)	133	38 (28,6%)	5 (13,2%)
1998/99	188	1 (0,5%)	0 (0,0%)	146	35 (23,9%)	3 (8,57%)
1999/00	139	0 (0,0%)	0 (0,0%)	150	32 (21,33%)	2 (1,33%)

¹ nombre de demandes de recours par rapport aux avis concordants vers la classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique

² admissions en 7e ST (des élèves bénéficiant d'avis concordants) par rapport aux élèves ayant introduit une demande de recours

³ nombre de demandes de recours par rapport aux avis discordants vers la classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique

⁴ admissions en 7e ST (des élèves bénéficiant d'avis discordants) par rapport aux élèves ayant introduit une demande de recours

Observation:

Les demandes de recours sont introduites uniquement quand il y a discordance entre l'avis des parents et celui des conseils d'orientation.

Bien que les discordances augmentent, le pourcentage des demandes de recours et des réponses positives aux recours diminue sensiblement pendant la même période.

4 Résultat global après toutes les opérations de la procédure (1999/00)

La promotion pour les élèves ayant suivi une classe de 6e année d'études primaire en 1999/00 selon le programme du plan d'études luxembourgeois se résume comme suit, en tenant compte de l'effet cumulatif de l'avis d'orientation et des résultats aux recours:

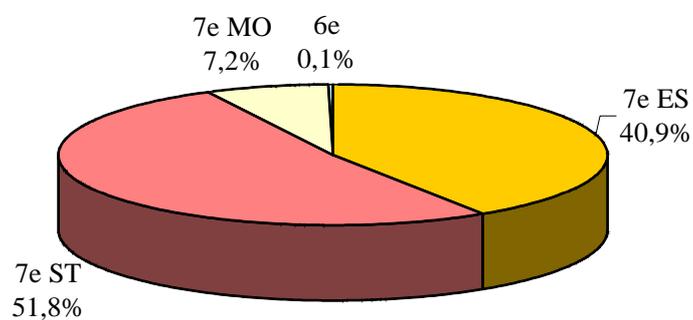
Nationalité	7e ES	7e ST	7e MO	6e	total
Lux	1412	1354	130	4	2900
Port	96	484	104	0	684
Ital	40	67	15	0	122
F+B	54	54	9	0	117
Ex-Youg	24	84	21	0	129
autres	83	121	23	2	229
total	1709	2164	302	6	4181

Explications:

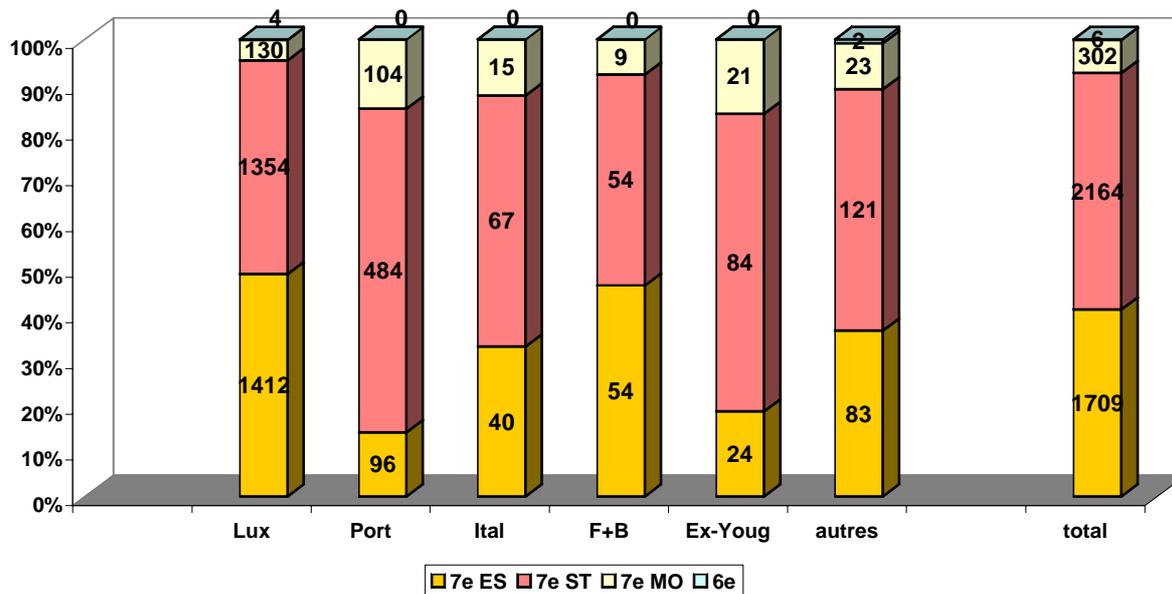
- La colonne intitulée 7e ES comprend les avis des conseils vers la 7e ES plus les réussites à l'examen de recours.
- La colonne intitulée 7e ST comprend les avis des conseils vers la 7e ST plus les admissions en 7e ST après les délibérations des commissions de recours, moins les admissions en 7e ES suite à l'examen de recours.
- La colonne intitulée 7e MO comprend les avis des conseils vers la 7e MO moins les admissions en 7e ST suite aux recours.
- La colonne intitulée 6e reprend les avis des conseils d'orientation de redoubler la classe de 6e.

Nationalité	7e ES	7e ST	7e MO	6e	
Lux	48,7%	46,7%	4,5%	0,1%	100,0%
Port	14,0%	70,8%	15,2%	0,0%	100,0%
Ital	32,8%	54,9%	12,3%	0,0%	100,0%
F+B	46,2%	46,2%	7,7%	0,0%	100,0%
Ex-Youg	18,6%	65,1%	16,3%	0,0%	100,0%
autres	36,2%	52,8%	10,0%	0,9%	100,0%
total	40,9%	51,8%	7,2%	0,1%	100,0%

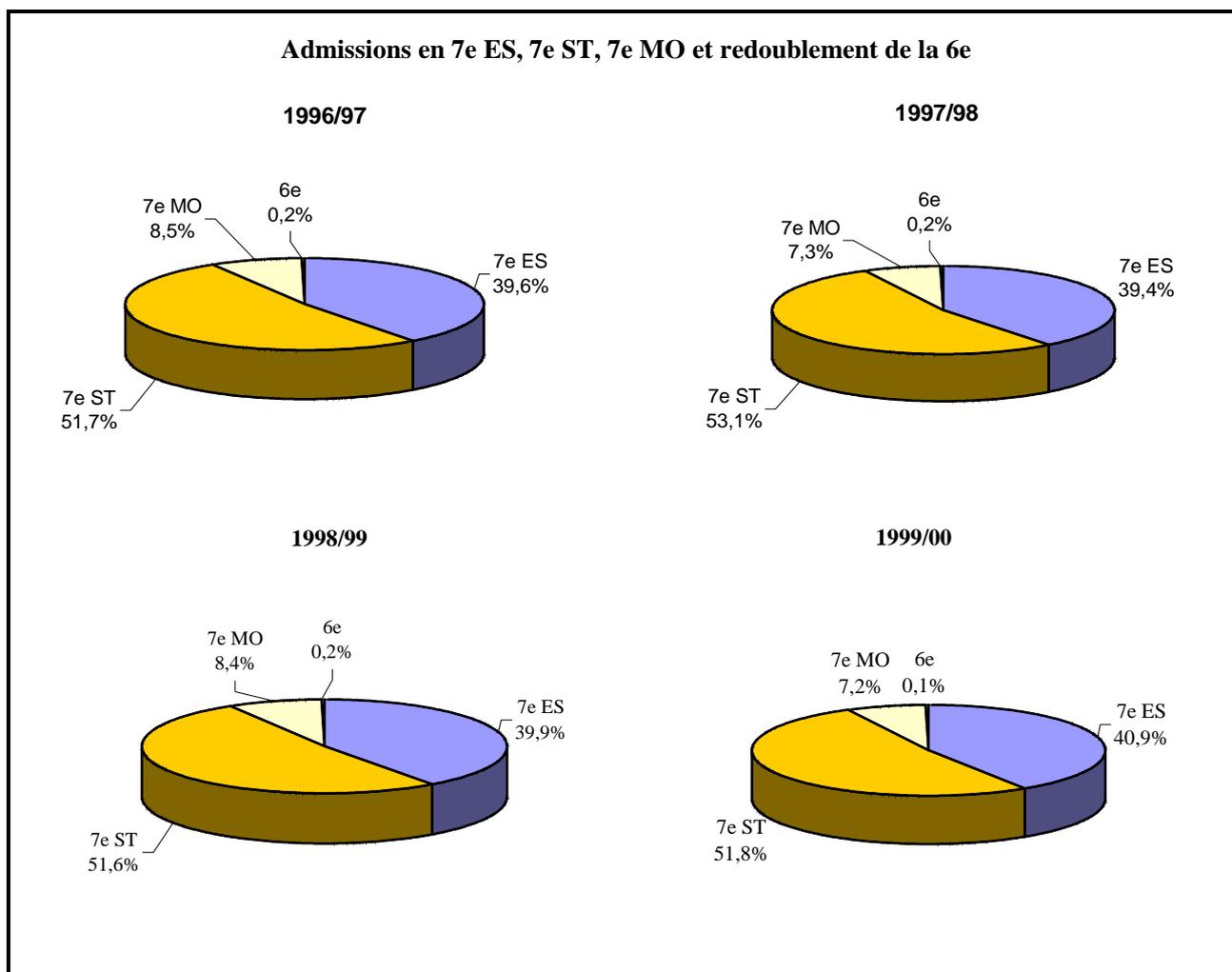
Admissions en 7e ES, 7e ST, 7e MO et redoublement de la 6e



Admissions en 7e ES, 7e ST, 7e MO et redoublement de 6e (par nationalité)



4.1. Résultat global après toutes les opérations de la procédure en comparaison avec les années scolaires précédentes



Observations:

En tenant compte de l'effet cumulatif de l'avis d'orientation et des résultats aux recours, nous observons que la promotion pour les élèves des classes de 6e primaire a été globalement semblable pour les 4 années scolaires pendant lesquelles la nouvelle procédure d'orientation est en vigueur:

- * Près de 40% sont admissibles dans une classe d'orientation de l'enseignement secondaire.
- * Près de 52% sont admissibles dans une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique.
- * Le taux d'admission à la classe modulaire oscille entre 8,5% et 7,2%.
- * Le taux d'élèves qui redoublent la 6e année d'études n'est pas significatif et est resté pratiquement le même pour les trois années précédentes.

**Tableau récapitulatif: Avis donnés, recours demandés et résultats,
admissions dans les différentes classes de 7e**

Nat.	Avis des parents					Avis du conseil				Demandes de recours vers 7e ES		Demandes de recours vers 7e ST		Admissions			
	7e ES	7e ST	7e MO	6e	sans avis	7e ES	7e ST	7e MO	6e	Admis 7e ES		Admis 7e ST		7e ES	7e ST	7e MO	6e
Lux	1472	1323	83	7	15	1399	1366	131	4	56	13	8	1	1412	1354	130	4
	50.8%	45.6%	2.9%	0.2%	0.5%	48.2%	47.1%	4.5%	0.1%	1.9%	23.2%	0.3%	12.5%	48.7%	46.7%	4.5%	0.1%
Port	107	535	33	0	9	96	483	105	0	10	0	13	1	96	484	104	0
	15.6%	78.2%	4.8%	0.0%	1.3%	14.0%	70.6%	15.4%	0.0%	1.5%	0.0%	1.9%	7.7%	14.0%	70.8%	15.2%	0.0%
Ital	44	74	3	0	1	40	67	15	0	3	0	5	0	40	67	15	0
	36.1%	60.7%	2.5%	0.0%	0.8%	32.8%	54.9%	12.3%	0.0%	2.5%	0.0%	4.1%	0.0%	32.8%	54.9%	12.3%	0.0%
F+B	63	48	4	0	2	54	54	9	0	5	0	2	0	54	54	9	0
	53.8%	41.0%	3.4%	0.0%	1.7%	46.2%	46.2%	7.7%	0.0%	4.2%	0.0%	1.7%	0.0%	46.2%	46.2%	7.7%	0.0%
Ex-Youg	34	75	15	1	4	24	84	21	0	5	0	1	0	18.6	65.1	16.3	0
	26.4%	58.1%	11.6%	0.8%	3.1%	18.6%	65.1%	16.3%	0.0%	3.9%	0.0%	0.8%	0.0%	18.7%	62.6%	18.7%	0.0%
autres	102	113	7	1	6	79	125	23	2	11	4	3	0	83	121	23	2
	44.5%	49.3%	3.1%	0.4%	2.6%	41.6%	47.5%	10.9%	0.0%	4.8%	36.4%	1.3%	0.0%	36.2%	52.8%	10.0%	0.9%
Total	1822	2168	145	9	37	1692	2179	304	6	90	17	32	2	1703.6	2145.1	297.3	6
	43.6%	51.9%	3.5%	0.2%	0.9%	40.5%	52.1%	7.3%	0.1%	2.2%	18.9%	0.8%	6.3%	40.9%	51.8%	7.2%	0.1%